

# PROGRAMME LINDISTRI DIME

## PARCOURS #1 ÉCO-CONCEPTION / ECO-DESIGN

### APPEL À LA MANIFESTATION D'INTÉRÊTS



#### Eco Design

### Etes-vous prêts à découvrir la diversité d'innovations que l'ÉCO-CONCEPTION pourrait apporter à votre entreprise ?

Dans le cadre d'une évolution des tendances vers la production et la consommation durable ; et pour accompagner des modèles plus vertueux dont la réduction des plastiques à usage unique apparaît comme une priorité, l'AMM et le Made in Moris lancent un "appel à manifestation d'intérêt" pour encourager les entreprises locales à se diriger dans cette voie.

### Etes-vous intéressés à vous faire accompagner par des ingénieurs sur l'éco-conception ?

### NOTRE PLAIDOYER

Accompagner la transformation des secteurs productifs en utilisant pour leviers l'éco-conception et la gestion durable de la supply-chain. Ce parcours fait écho à la *Industrial Strategy and Strategic Plan 2020-2025*.

### NOS OBJECTIFS



Créer une boîte à outils pour accompagner vos transitions écologiques



Créer l'inclusivité entre les secteurs productifs, les services à l'industrie et les établissements de formation



Guider la transformation de votre offre produits & services (matériaux, R&D, technologies et nouvelles compétences)

### Nous vous offrons une opportunité d'analyse, de vous former et de développer vos projets dans un cadre collectif



#### PRESTATION COLLECTIVE (subventionnée par la HRDC)

##### COÛT À VOTRE CHARGE :

- TPE = 2 500 MUR
- PME = 5 000 MUR
- AUTRES = 20 000 MUR

VALEUR = **50 000 MUR** par entreprise

#### PRESTATION INDIVIDUELLE

COÛT À VOTRE CHARGE : Selon projet

Subventionné par



Développé par



Accompagné par



## I – CONTEXTE GÉNÉRAL

Le 27 mai 2021, l'AMM lance son programme « *LINDISTRIDIME* » qui dispose de trois grandes thématiques :

1. Éco-conception.
2. Gestion durable de la chaîne d'approvisionnement.
3. Automatisation et l'IOT.

Le premier parcours est subventionné par la *Human Resources Development Council (HRDC)* à hauteur de 80% de 2,4M de roupies de budget.

### Les objectifs du parcours Éco-conception sont :

- D'identifier les problématiques et les projets des entreprises sur cette thématique.
- De répondre aux besoins de montée en compétences.
- D'accompagner des projets d'éco-conception de produits et d'emballages dans les entreprises volontaires.

## II – DÉROULÉ DE LA PHASE 1

### PARCOURS ÉCO-CONCEPTION & GESTION DE LA SUPPLY-CHAIN DURABLE

Étroitement liée à l'actualité réglementaire et à la transition vers des plastiques biodégradables et compostables, la phase éco-conception bénéficiera de l'expertise technique de Qualitropic (Réunion) afin de guider la démarche et partager les compétences du domaine avec l'industrie locale.

Cette approche innovante consiste à développer et concevoir des produits ou services en respectant les principes du développement durable et permet donc de répondre aux besoins des entreprises et des consommateurs, tout en prenant en compte les exigences réglementaires, notamment dans le cadre de la réduction de l'utilisation de plastiques.

Pour y arriver, nous proposons quatre jalons qui apportent une granularité adaptée en fonction de la volonté et de la maturité de 30 entreprises volontaires.

### STEP 1 – Call of interests & Online assessment with Qualitropic

#### ● **Prestation & Résultats attendus :**

- Un questionnaire d'appel à manifestation d'intérêt pour mesurer le niveau de connaissance globale de l'entreprise interrogée sur le sujet de l'éco-conception.
- Une heure d'interview individuel avec notre prestataire Qualitropic afin d'analyser les besoins en termes de transformations souhaitées.

#### ● **Délais :**

- Une réponse sera faite des entreprises sera faite entre le 15 juin et début juillet 2021.

## STEP 2 – Training

- **Prestation & Résultats attendus :**

- Des modules de formations adaptés en fonction du niveau de besoins des participants interviewés en STEP 1 sur la thématique de l'éco-conception.

- **Délais :**

- Un planning de formation sera communiqué à chaque entreprise courant juillet 2021.

## STEP 3 – On-site visits & Recommandation plan

- **Prestation & Résultats attendus :**

- Un diagnostic physique éco-conception qui comprendra un état précis du potentiel d'innovation et des postes de développement au sein de chaque entreprise.
- Un guide de bonnes pratiques, d'audit et de recommandations personnalisées en fonction des interviews et analyses réalisés chez les entreprises concernées.

- **Délais :**

- Les visites se feront entre les mois de septembre et d'octobre 2021 (sous réserve de la situation sanitaire).

## STEP 4 – Implementation of projects

- **Prestation & Résultats attendus :**

- Prestation hors parcours éco-conception : Qualitropic accompagnera chaque entreprise qui souhaiterait mettre en œuvre son projet éco-conception.

- **Délais & Coûts :**

- A définir selon projet.

## III – COÛTS

### PARTIE COLLECTIVE – STEPS 1 à 3 :

- **Tarifs subventionnés :**

- **2 500 MUR** pour les TPEs.
- **5 000 MUR** pour les PME.
- **20 000 MUR** pour les grandes entreprises.

- **Valeur réelle de la prestation de Qualitropic :**

- **50 000 MUR** par entreprise.

## Convention de partenariat *Parcours Éco-conception*

ENTRE

**L'ASSOCIATION OF MAURITIAN MANUFACTURERS, désignée ci-après l'AMM, située à Les Kocottes, Old Post Office Road, Saint Pierre, Ile Maurice.**

Représentée par M. Yannis Fayd'Herbe, Président de l'association.

ET

....., désignée ci-après ....., située à .....,  
**Mauritius.**

Représentée par ....., au poste de .....

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> - OBJET**

Dans le cadre du lancement du programme *Lindistri Dime* par l'AMM, le programme comprend plusieurs phases au sein desquelles un partenariat technique est établi entre l'AMM et le pourvoyeur d'expertise externe Qualitropic sur la thématique visée.

Dans cette logique, l'expertise apportée par les différents acteurs sera partagée aux membres de l'AMM ainsi qu'aux adhérents du Made in Moris.

L'entreprise ..... étant un acteur directement impliqué dans le programme *Lindistri Dime*, spécifiquement sur le volet *Éco-conception*, s'engage à verser la contribution spéciale prévue pour participer au parcours (soit, 2500 MUR si TPE ; 5000 MUR si PME ; 20 000 MUR si grande entreprise).

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat souhaité entre l'AMM et l'entreprise .....

### **ARTICLE 2 - CONTENUS**

Le partenariat entre l'AMM et l'entreprise ..... comprend :

1. La mise à disposition de présentations, d'analyses, de rapports et d'expertise de l'AMM et de Qualitropic à destination des entreprises membres / adhérents engagées sur le parcours.
2. Une organisation du déroulé du parcours éco-conception pilotée par l'AMM, basée sur la participation des membres / adhérents engagés.



## ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'AMM s'engage à encadrer et à informer l'entreprise ..... sur l'ensemble du déroulement du parcours éco-conception menée par son prestataire Qualitropic et de représenter l'intermédiaire de communication sur la période d'engagement.

Afin d'assurer l'organisation et le bon déroulement menés par l'AMM, l'entreprise ..... s'engage à participer, à suivre et à répondre à l'ensemble des sollicitations de l'AMM et de son prestataire Qualitropic sur les étapes 1 à 3 du parcours Éco-conception présenté précédemment.

En effet, le nombre de place étant limité, toute entreprise sélectionnée s'engage donc à suivre le programme jusqu'à son issue.

Quant au prestataire, il s'engage à fournir l'accompagnement aux entreprises engagées et à l'AMM, ainsi que les livrables attendus et convenus dans ce présent contrat.

Concernant le STEP 4 qui est hors de la prestation collective, une autre convention fera l'objet des parties concernées.

Dans cette même logique, chacune des Parties est tenue de garder toutes les informations de manière strictement confidentielle et d'observer le plus strict secret des affaires concernant l'autre Partie et de ne pas divulguer à des tiers à titre onéreux ou gratuit ou sous quelque forme que ce soit, les informations concernant l'autre Partie et le présent accord, sauf autorisation écrite et préalable de cette autre Partie, désignant le ou les bénéficiaires de l'information ainsi que son contenu et ce, sans limitation de durée.

## ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue sur la durée du parcours Éco-conception proposé par l'AMM.

Fait à St Pierre, le .....

En trois exemplaires originaux,

Pour l'AMM

Pour Qualitropic

Pour .....

**M. Yannis Fayd'Herbe**

**M. Jérôme Vuillemin**

.....

**Président**

**Directeur**

.....